

Département
Charente-Maritime

DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 211701925 – 2025 0603
-- JUN 2025 HAPALOT -- DE

**Accusé de Réception Pré-
fecture**

Reçu le : 02/06/2025

séance du 03 juin 2025

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12

L'an deux mille vingt cinq

et le trois juin
à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Date de Convocation :
26/05/2025

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - MM. BATE - FONTENAUD
- Mmes GERMAIN - VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE -
MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
26/05/2025

ÉTAIENT ABSENTS :
Mmes DUGUE - GASNET VITOT - M. HEURTEBISE.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTE :
M. RENAUD Gérard donne pouvoir à M. RENOULLEAU Dominique

Secrétaire de séance : Mme MARETTE Sophie

Objet : Attribution du lot 1 désamiantage marché public de travaux relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente et aménagement d'une chaufferie collective bois

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 et suivants ;
Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 22 avril 2025 lot 1 désamiantage relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente et aménagement d'une chaufferie collective bois

Considérant :

- Le marché public de travaux relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente et aménagement d'une chaufferie collective bois
- le nombre d'offres reçues par lot :
lot 1 : 5

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 23 mai 2025
L'analyse des candidatures et l'examen des offres a permis un classement des offres et l'attribution du marché pour le lot 1 désamiantage.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :
- D'attribuer ce marché suivant un classement établi d'après les critères d'attribution : compétences techniques (50%), les délais d'exécutions (10%) et le prix (40%).
 - Au vu de cette analyse des offres, d'attribuer le lot au soumissionnaire et d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés publics suivants :

Rénovation énergétique de la salle polyvalente et aménagement d'une chaufferie collective bois

N°	LOTS	MONTANT HT
1	DÉSAMIANTAGE DFD OUEST	92 600,00
	OPTIONS	2 900,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Mme le Maire
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Département
Charente-Maritime

**DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE**

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 211701925 – 20250603
-- JUN 2025 -- DE

**Accusé de Réception Pré-
fecture**

Reçu le : 05 / 06 / 2025

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12

séance du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq

et le trois juin
à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Date de Convocation :
26/05/2025

**PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOLLEAU - MM. BATE - FONTENAUD
- Mmes GERMAIN - VALLET – M. MERLET - Mmes BRUSSEAU – MARETTE –
MM. QUINTARD - SCHIESER.**

Date d'affichage :
26/05/2025

**ÉTAIENT ABSENTS :
Mmes DUGUE – GASNET VITOT – M. HEURTEBISE.**

**ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTE :
M. RENAUD Gérard donne pouvoir à M. RENOLLEAU Dominique**

Secrétaire de séance : Mme MARETTE Sophie

Objet : délibération demande de subvention ANS (Agence Nationale du Sport)

Rénovation énergétique de la salle polyvalente à dominante sportive

Montant total des travaux HT : 843 366 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport)

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Lot 1 Gros œuvre	93 696,00 €
Lot 2 ITE Bardage couverture	291 000,00 €
Lot 3 menuiseries extérieures ALU	47 000,00 €
Lot 4 Cloisons – plafonds – menuiserie intérieure - peinture	94 500,00 €
Lot 4 peinture - nettoyage	14 250,00 €
Lot 5 Ventilation désenfumage	25 270,00 €
Lot 5 Plomberie - sanitaire	14 400,00 €
Lot 5 Électricité courant fort	77 250,00 €
Lot 10 désamiantage	186 000,00 €
Coût HT	843 366,00 €

Plan de financement prévisionnel							
Financiers	Sollicité ou acquis	Programmation			Réalisation		Observations
		Base subvention- nable	Montant HT	Taux Inter- vention	Montant sur base DETR 2024	Taux/ Base DETR	
DETR							
DSIL	Sollicité	843 366 €	843 366 €	20 %	168 673,20 €	20,00 %	
Fonds verts	Sollicité	843 366 €	843 366 €	15 %	126 504,90 €	15,00 %	

Autres subvention État (à préciser)							
Fonds Européens							
Conseil Départemental	Sollicité	843 366 €	843 366 €	25 %	210 841,50 €	25,00 %	
ANS	Sollicité	843 366 €	843 366 €	20 %	168 673,20 €	20,00 %	
Autres (à préciser)							
Sous-total					674 692,80 €	80,00 %	
Autofinancement (dont montant du prêt le cas échéant)					168 673,20 €	20,00 %	
Coût HT					843 366,00 €	100,00 %	

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention auprès de la préfecture et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Mme le Maire

Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **EXTRAIT DU REGISTRE**

Département
Charente-Maritime

DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

séance du 03 juin 2025

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12

L'an deux mille vingt cinq

et le trois juin
à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Date de Convocation :
26/05/2025

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - MM. BATE - FONTENAUD
- Mmes GERMAIN - VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE -
MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
26/05/2025

ÉTAIENT ABSENTS :
Mmes DUGUE - GASNET VITOT - M. HEURTEBISE.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :
M. RENAUD Gérard donne pouvoir à M. RENOULLEAU Dominique

Secrétaire de séance : Mme MARETTE Sophie

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Projet : Aménagement d'une chaufferie biénergie pour plusieurs bâtiments communaux phase 1

Montant total des travaux HT : 706 247 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.
Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût estimatif de l'opération							
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)			Montant prévisionnel HT				
Phase 1							
Lots 1-3 (Maçonnerie- Charpente couverture- Métallerie-sous-stations)			291 783,00 €				
Phase 2							
Lot 5 chauffage, réseaux, ECS			414 464,00 €				
Coût HT			706 247,00 €				
Plan de financement prévisionnel PHASE 1 pour 2025							
Financiers	Sollicité ou acquis	Programmation			Réalisation		Observations
		Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention	Montant sur base DETR 2024	Taux/ Base DETR	
DETR	Sollicité	291 783,00 €	291 783,00 €	20 %	58 356,60	20,00 %	
DSIL							
Fonds verts							
Autres subvention État (à préciser)							
Fonds Européens							
Conseil Départemental	Sollicité	706 247,00 €	291 783,00 €	31 %	90 452,73 €	31,00 %	Proratisé 2 phases
Conseil Régional	Sollicité	706 247,00 €	291 783,00 €	20 %	58 356,60 €	20,00 %	Proratisé 2 phases
Autres (à préciser)							
Sous-total					207 165,93 €	71,00 %	
Autofinancement (dont montant du prêt le cas échéant)					84 617,07 €	29,00 %	
Coût HT					291 783,00 €	100,00 %	



Pour information : Plan de financement prévisionnel PHASE 2 qui sera sollicité en 2026							
		Programmation			Réalisation		
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention	Montant sur base DETR 2024	Taux/ Base DETR	Observations
DETR lot 5 chauffage, réseaux , ECS	Sollicité	414 464,00 €	414 464,00 €	29 %	120 194,56 €	29,00 %	
DSIL							
Fonds verts							
Autres subvention État (à préciser)							
Fonds Européens							
Conseil Départemental	Sollicité	706 247,00 €	414 464,00 €	31 %	128 483,84 €	31,00 %	Proratisé 2 phases
Conseil Régional	Sollicité	706 247,00 €	414 464,00 €	20 %	82 892,80 €	20,00 %	Proratisé 2 phases
Autres (à préciser)							
Sous-total					331 571,20 €	80,00 %	
Autofinancement (dont montant du prêt le cas échéant)					82 892,80 €	20,00 %	
Coût HT					414 464,00 €	100,00 %	

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Mme le Maire

Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

**Département
Charente-Maritime**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE**

Nombres de Membres

**En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12**

séance du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq

et le trois juin
à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

**Date de Convocation :
26/05/2025**

**PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOLLEAU - MM. BATE - FONTENAUD
- Mmes GERMAIN - VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE -
MM. QUINTARD - SCHIESER.**

**Date d'affichage :
26/05/2025**

**ÉTAIENT ABSENTS :
Mmes DUGUE - GASNET VITOT - M. HEURTEBISE.**

**ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :
M. RENAUD Gérard donne pouvoir à M. RENOLLEAU Dominique**

Secrétaire de séance : Mme MARETTE Sophie

Objet : Fixation des prix – caveaux au cimetière communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2022 fixant les tarifs des cases de columbarium ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2022 fixant les tarifs des concessions du cimetière ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de reprise de concessions des caveaux peuvent être mis en vente.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer les tarifs de ces caveaux.

Elle rappelle les tarifs du cimetière :

- concessions trentenaires 10 € le m²
- concession cinquantenaire 20 € le m²
- case de columbarium 250 € pour 30 ans et 350 € pour 50 ans

Madame le Maire propose de fixer le tarif des caveaux ainsi :

Carré 1 n° 28 1 000,00 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de fixer le tarif des caveaux :

Carré 1 n° 28 1 000,00 €

Rappelle qu'au prix de vente de ces caveaux s'ajoute le montant de la concession ;

autorise Madame le Maire à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Mme le Maire

Christelle NEAU



**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701925 -- 20250603
-- JUN 2025 PRIX CAVE -- DE

**Accusé de Réception Pré-
fecture**

Reçu le : 05 / 06 / 2025